

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2020 - 15H00

Considérant l'état d'urgence sanitaire relatif à la Covid-19 déclaré sur tout le territoire québécois et l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Madame Danielle McCann, permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication;

Avis public est, par la présente donnée par Valérie Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra à **huis clos, par téléconférence**, la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Que celle-ci aura lieu exceptionnellement à 15h00, au lieu de 19h00, tel que prévu au calendrier des séances.

Puisque le public ne pourra se joindre à la séance tenue à huis clos, la population pourra poser leurs questions, par courriel à info@saint-mathieu-du-parc.ca.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 30^e jour de mars 2020.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière